

Département
de la SOMME

Arrondissement
de PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SOMME (Combles-Péronne-Roisel)

2023-69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Communautaire du 15 juin 2023

Objet : Plan Climat Air Energie Territoire - Approbation

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Date de convocation | 09/06/2023 |
| Date d'affichage | 09/09/2023 |
| Nombre de membres présents | 52 |
| Nombre de membres en exercice | 85 |
| Nombre de votants | 57 |

Etai^{ent} présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET – **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER- **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noelle BRATEK, M. Alain LESAGE– **Driencourt** : Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Feuillères** : M. Dominique DELEFORTRIE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : M. William BOULANT - **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU, M. Jérôme DEPTA (pouvoir de Mme Valérie KUMM), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Gautier MAES, Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Cindy YGOUF) – **Rancourt** : M. Jean Louis CORNAILLE – **Roisel** : Mme Maryline MOGIN (pouvoir de M. Jean Jacques FLAMENT) - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE - **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et notamment son article n°188 ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Haute Somme du 20 juin 2018 relative au lancement de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Haute Somme du 20 février 2020 complétant les modalités de concertation définies par le Conseil Communautaire du 20 juin 2018 et valant déclaration d'intention Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Haute Somme du 18 novembre 2021 approuvant le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Vu les avis des instances réglementaires reçus au titre des articles R.122-21 et R.229-54 du Code de l'Environnement ;

Vu le retour de la consultation du public sur le projet Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté de Communes de la Haute Somme ;

Vu le document concernant les modalités de prises en compte des avis reçus et de la consultation du public annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté de Communes de la Haute Somme modifié pour prendre en compte les différentes remarques reçues et annexé à la présente délibération ;

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte met en place les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux.

Par déclinaison, l'article L. 2229-26 du Code l'environnement précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

Par délibération n°2018-57 en date du 20 juin 2018, la Communauté de Communes de la Haute Somme s'est engagée à élaborer son Plan Climat-Air-Énergie Territorial afin de répondre localement aux enjeux globaux du changement climatique.

L'élaboration de ce plan, permet la mise en place d'une collaboration de proximité avec les acteurs locaux et ainsi d'agir avec eux via des actions multi-partenariales.

Après une participation des acteurs du territoire et une implication des communes, une stratégie territoriale a été définie via des enjeux et des objectifs qui ont été traduits en axes stratégiques et en objectifs opérationnels dans le plan d'actions.

Le projet Plan Climat-Air-Énergie Territorial, adopté lors du Conseil Communautaire du 18 novembre 2021, par délibération n°2021-124, a été soumis aux différentes consultations légales : l'Autorité Environnementale, le Préfet et le Président de région, et le grand public. Ces consultations ont donné lieu à certaines modifications du projet initial.

Il est proposé d'approuver le Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2023-2029 qui tient compte des avis reçus et qui comprend les pièces suivantes :

- Le diagnostic Climat-Air-Énergie ;
- La stratégie territoriale ;
- Le programme d'actions / le dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Le rapport sur les incidences environnementales.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 8 juin 2023

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

DECIDE

- D'adopter le Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2023-2029 de la Communauté de Communes de la Haute Somme ainsi que les documents associés.
- D'informer le public et les instances réglementaires de l'adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial en leur mettant à disposition les documents du plan ainsi qu'une déclaration environnementale.
- De mettre en œuvre les actions du Plan Climat-Air-Énergie Territorial avec les acteurs du territoire et les habitants.
- D'autoriser le Président à signer le Plan Climat-Air-Énergie Territorial et tous les documents s'y référant afin de mettre en œuvre la présente délibération.

Le projet approuvé par le Conseil Communautaire, ainsi que les documents relatifs à l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, seront à la disposition du public sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :

<https://www.coeurhautesomme.fr/>

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée en 2025 avec les acteurs associés à l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public. Une évaluation finale à l'issue de la période de mise en œuvre des six ans sera également réalisée en 2029.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes de la Haute Somme durant un mois.

Fait à Péronne, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition conforme,

Le Président,


Combes
Péronne
Roiser
(80200)
Éric FRANÇOIS

Le secrétaire


Combes
Péronne
(80200)
Jean Michel MARTIN

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le



ID : 080-200037059-20230615-CCHSDELI202369-DE